



Changement des horaires de travail

Par **maider**, le **15/10/2010** à **10:31**

Bonjour,

J'ai des horaires de travail stipulés dans mon contrat de travail, mon employeur peut il les modifier unilatéralement (par règlement intérieur?).

Il me semble que non (arrêt cour de cass avril 2009).

Qu'est ce que je risque à refuser de donner mon accord à la modification envisagée?

Merci d'avance